

Armelle Evrard

(Université de Paris-Sorbonne/ATILF) :

L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du Moyen Âge

pour l'histoire du lexique français.

L'exemple de Guiron le Courtois

(communication présentée lors de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* » [Nancy/ATILF, 4 novembre 2005])

Date de mise en ligne : 30 mai 2006

Article à citer comme suit :

Evrard, Armelle (2006). « L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du Moyen Âge pour l'histoire du lexique français. L'exemple de *Guiron le Courtois* », in : Buchi (Eva) (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005), Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Evrard.pdf>), 13 pages.

**L'intérêt de l'édition d'un roman inédit du
Moyen Âge pour l'histoire du lexique français.
L'exemple de *Guiron le Courtois****

Armelle Evrard (Université de Paris-Sorbonne/ATILF)

1. Introduction

Le *Roman de Guiron le Courtois* est un vaste roman de chevalerie en prose du 13^e siècle, encore inédit. En effet, nous ne disposons pas actuellement d'une édition accessible de ce roman. Pourtant quelques travaux de troisième cycle se sont attelés à cette noble tâche, mais aucune publication n'en est pour le moment ressortie.

Nous avons entrepris, dans le cadre d'une thèse de doctorat et en accord avec les Éditions Champion, une édition critique du *Roman du Roi Méliadus*, qui constitue la première partie du *Roman de Guiron le Courtois*¹ ; elle devrait paraître à l'aube de l'année 2007 (Evrard à paraître). Cette édition s'applique à mettre en lumière une soixantaine de feuillets du manuscrit BnF, fonds français 350, qui en compte plus de 300. Ce travail d'édition fait suite à ceux de Venceslas Bubenicek, professeur à l'Université Nancy 2, qui a réalisé une édition critique des soixante premiers feuillets de ce même manuscrit (Bubenicek 1985 ; à paraître).

Citons encore deux ouvrages de référence, pour ceux qui souhaiteraient faire plus ample connaissance avec ce roman : la très précieuse thèse de Roger Lathuillère (1966), et plus récemment l'édition de morceaux choisis, établie par un groupe d'étudiantes (Sophie Albert, Mathilde Plaut et Frédérique Plumet) de l'Université de Paris-Sorbonne sous la direction de Richard Trachsler (2004)², et dont Gilles Roques nous a livré un compte rendu fort éclairant, notamment concernant les principaux traits linguistiques du texte (Roques 2004).

L'objet de cet article consiste à présenter ce roman encore injustement inconnu et qui pourtant a sa place aux côtés des grandes œuvres arthuriennes telles que le *Lancelot* et le *Tristan en prose*, dont il s'inspire très largement, et à en montrer l'intérêt pour la lexicologie historique. Une nouvelle édition constitue toujours un nouveau lieu d'exploration pour les lexicologues diachroniciens, et les angles d'études sont très variés selon que l'on est spécialiste de la littérature médiévale ou historien de la langue, ce que nous allons tenter de montrer très succinctement.

Dans un premier temps, nous nous attarderons sur une brève présentation du roman afin de le situer dans l'histoire de la littérature et du lexique français (→ 2.). Dans un second temps, nous nous attacherons plus particulièrement à souligner l'intérêt que ce texte, encore inédit, peut présenter pour l'étude de l'histoire du lexique français (→ 3.).

* Nos remerciements les plus chaleureux s'adressent à Gilles Roques pour son aide dans l'analyse de *caive* et à Frankwalt Möhren pour ses précieuses notes de relecture sur une première version de ce texte.

¹ Le roman ne voit apparaître le personnage de Guiron le Courtois que dans la seconde partie du récit, toute la première partie ne s'attache qu'aux aventures du roi Méliadus. Nous exposons dans notre thèse la théorie selon laquelle il devait exister à l'origine deux romans distincts : celui du roi Méliadus et celui de Guiron le Courtois, très vite rassemblés par les compilateurs, plus ou moins habiles d'ailleurs. Voir les analyses littéraires et l'étude des manuscrits dans notre thèse.

² Cette édition prend, comme nous, pour manuscrit de base, le manuscrit BnF, fonds français 350.

2. Présentation de l'œuvre

2.1. Un roman arthurien

2.1.1. Un roman de tradition littéraire arthurienne

Le *Roman du Roi Méliadus* est un roman de chevalerie de tradition arthurienne, qui reprend les thèmes et les personnages du monde arthurien pour les faire évoluer dans un temps encore vierge, ou presque, de récits chevaleresques : celui de la génération des pères des grands héros de la littérature arthurienne. Le *Roman du Roi Méliadus* met donc en scène le roi Méliadus, figure centrale du roman et plus particulièrement de notre passage, qui n'est autre que le père de Tristan. Mais également le roi Pélinor, père de Lamorat de Gales. Lancelot vient à peine de naître, et il est question de la mort tragique de son père (Evrard à paraître : §§ 128-129). Tristan apparaît sous les traits d'un très jeune enfant que *l'on portoit encore es braz* (Evrard à paraître : § 32 ; cf. aussi § 33, 34, 127, 132, 175, 193, 199, 200). Le roi Arthur est au tout début de son règne, et l'auteur s'amuse à souligner sa candide sagesse, qui trahit son inexpérience.

L'auteur du *Roman du Roi Méliadus* obéit à un procédé littéraire original, puisqu'il se propose d'écrire une « suite rétrospective » du roman de *Tristan en prose*, en racontant l'histoire des pères à la lumière des aventures des fils prodiges. Les thèmes, le cadre géographique, les personnages sont transportés une génération plus tôt pour étoffer les enfances et la généalogie des grands héros. L'inspiration arthurienne apparaît ainsi très marquée, que ce soit à travers cette communauté thématique ou à travers les schémas narratifs récurrents.

2.1.2. Un roman de tradition lexicale arthurienne

L'inspiration arthurienne est tout aussi tangible au niveau lexical. En effet, les grandes fresques arthuriennes dont s'inspire le *Roman de Guiron le Courtois* ont déjà mis en place des champs lexicaux très fournis et très précis au service des thèmes majeurs de la littérature dite « chevaleresque », et ce surtout à partir de Chrétien de Troyes. L'auteur du *Guiron* n'a donc eu qu'à se servir dans la floraison lexicale de la littérature de son temps ; il puise dans le vocabulaire :

— de l'idéologie de l'amour courtois (le vocabulaire de la soumission, du service d'amour : l'amant se présente comme le *serf* de sa dame, et toutes les métaphores traditionnelles sont reprises)³ ;

— des valeurs du code chevaleresque (*honneur, valeur* ; les nombreux qualificatifs élogieux pour décrire le chevalier idéal : *preux, preudoume, damedeu, nompers...*) ;

— du système féodal en général (les termes décrivant les liens de vassalité ; *lignaige, maisnie, ost, ...*) ;

— enfin du langage guerrier (tous les termes servant à décrire les armures : *escu, heaume, espee, glaive* ; le vocabulaire des techniques et stratégies guerrières : *appareillier, joster, pourparller, aatine, mellee...*).

Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à trouver de nombreuses innovations lexicales dans ce roman. En revanche, cette œuvre peut être étudiée comme un témoin de l'ancrage déjà profond de termes très récemment introduits dans notre langue, et qui trouvent une

³ Précisons à cet égard que le lai composé par le roi Méliadus pour déclarer son amour à la reine d'Écosse reprend à la fois le vocabulaire et les images de la *fin' amor* (cf. Evrard à paraître : § 187).

confirmation de leur identité dans ce roman à la fois postérieur et fidèle aux productions littéraires du temps. Nous y reviendrons.

2.2. Problèmes de datation

Mais avant de nous lancer dans l'exploitation de ce roman pour l'histoire du lexique français, il nous faut évoquer le problème de la datation de la composition de l'œuvre ainsi que celui de la datation des manuscrits disponibles. En effet, concernant les œuvres du Moyen Âge, nous sommes très souvent amenés à distinguer la date de composition et la date du manuscrit qui sert de base à l'édition. Voyons tout d'abord la date de composition du roman.

2.2.1. Date du texte

Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, le *Roman du Roi Méliadus* fut incontestablement écrit à la lumière du roman de *Tristan en prose*, qu'il cite, qu'il imite parfois et auquel il s'apparente ouvertement. L'auteur, un certain Hélie de Borom, revendique un lien de parenté avec le célèbre Robert de Boron (actif autour de 1190–1210, auteur du *Roman de l'Estoire dou Graal*, cf. DLFMA). Or il est avéré que le roman de *Tristan en prose* était en circulation dès 1230 (cf. Curtis 1963 : 1 : note 1), ce qui assigne au *Roman du Roi Méliadus* une date postérieure à 1230. En outre, une lettre de Frédéric II adressée à son secrétaire, et datant de 1240, mentionne un roman qui est très certainement le nôtre, et laisse à penser que le roman était déjà en circulation à cette époque (cf. Lathuillère 1966 : 31-39). Par conséquent, on s'accorde à penser que la composition du *Roman du Roi Méliadus* daterait des environs de 1235, et en tout cas de la première moitié du 13^e siècle.

Mais qu'en est-il de la date des manuscrits du roman conservés à ce jour ?

2.2.2. Date des manuscrits

Il est très important pour l'histoire du lexique français de distinguer la date de composition d'une œuvre médiévale et la plus ancienne version couchée sur parchemin encore conservée. Concernant le *Roman du Roi Méliadus*, nous disposons d'une trentaine de manuscrits très inégaux dans la restitution du texte. Parmi ces derniers, seuls une douzaine comportent le passage que nous nous proposons d'éditer, et parmi ces douze manuscrits, seuls cinq suivent, plus ou moins fidèlement, le texte du manuscrit 350 du début à la fin de l'épisode concerné. C'est dire à quel point la tradition manuscrite est complexe, au point que Roger Lathuillère renonce à constituer un stemma. De cette tradition manuscrite, nous n'avons que quatre manuscrits du 13^e siècle, dont trois sont très fragmentaires. Le seul manuscrit du 13^e siècle qui propose une version apparemment complète du roman est précisément celui choisi comme base pour notre édition⁴. Daté de la fin du 13^e siècle, il n'est pas tout à fait contemporain de la composition du roman.

Il faudra donc distinguer, lorsqu'il s'agira de dater un phénomène linguistique à travers son apparition dans le *Roman du Roi Méliadus*, la date de composition du texte (ca 1235) de celle du manuscrit choisi pour l'édition (fin du 13^e siècle).

Pour le reste de la tradition manuscrite, concernant notre passage, quatre manuscrits datent du 14^e siècle et un du 16^e siècle. En dehors des manuscrits citant ce passage, bon

⁴ Le manuscrit BnF, fonds français 350, utilisé par Roger Lathuillère comme manuscrit de référence pour son analyse, et comme manuscrit de base par Venceslas Bubenicek (cf. aussi ci-dessus note 2).

nombre datent du 15^e siècle. Dans notre édition, seuls deux manuscrits témoins, tous deux datant du 14^e siècle, ont été retenus pour le relevé des variantes⁵.

Ces précisions nous permettront de mieux cerner la tradition littéraire et lexicale dans laquelle s'inscrit le *Roman du Roi Méliadus*. Voyons maintenant plus précisément ses éventuels apports pour l'histoire du lexique français.

3. Intérêt pour l'histoire du lexique

3.0. Note préliminaire

Dans ce qui suit, nous nous poserons la question de l'apport éventuel de l'étude du vocabulaire du *Roman du Roi Méliadus* pour la connaissance de l'histoire du lexique français et de son exploitation pour la mise à jour des notices étymologiques du TLFi (projet TLF-Étym, cf. Buchi 2005).

Pour la présente étude, nous nous sommes bornée à effectuer un sondage à partir de notre glossaire. Comme le glossaire de l'édition d'un texte du Moyen Âge n'est pas toujours prompt à satisfaire les lexicologues, nous nous sommes efforcée de tenir compte, pour l'établissement de cette partie de notre édition, des recommandations des spécialistes⁶, ce qui nous a amenée à relever :

- les mots qui peuvent faire difficulté à un lecteur moderne ;
- les termes dits « de civilisation » ;
- les « faux amis », c'est-à-dire les mots qui sont maintenus dans la langue d'aujourd'hui mais dont le sens n'est plus le même ;
- les graphies remarquables et homonymiques (même pour les mots dont le sens s'est maintenu dans la langue moderne).

Même si nous espérons avoir su éviter les plus gros travers des glossairistes stigmatisés par les linguistes, il est donc évident que ce relevé restreint le champ d'investigation des lexicologues, puisqu'il ne tient pas compte des mots qui ont traversé les siècles en gardant un sens identique. Un tel relevé ne peut donc apporter que très peu d'innovations pour le TLFi, pour lequel il faudrait se pencher davantage sur les mots trop « transparents », qui ne figurent pas dans le glossaire.

3.1. Intérêt pour la datation des mots dans le TLF(i)

À l'issue d'un sondage exhaustif effectué au sein du glossaire (nous n'avons, en outre, retenu que les mots qui disposent d'une entrée propre dans le TLF[i]), nous avons établi un classement des résultats en trois grandes catégories :

- première attestation d'un mot ou d'une locution (→ 3.1.1. [Ø]) ;
- première attestation d'un sens secondaire (→ 3.1.2. [*lapider*]) ;
- seconde attestation d'un mot ou d'une locution (ou, si l'on veut : confirmation de l'implantation d'une unité apparue récemment dans la langue) (→ 3.1.3. [*loge, mener à outrance*]).

⁵ Les deux autres manuscrits du 14^e siècle sont parfois trop fantaisistes.

⁶ Pour la constitution de notre glossaire, nous nous sommes notamment inspirée de Baldinger (1991) et de Conseil pour l'édition des textes médiévaux (2002), de même que des remarques d'ordre général qui se dégagent des comptes rendus d'éditions (par exemple Chambon 1996, qui se termine par l'appréciation suivante : « Au total, une édition consciencieuse, qui aurait beaucoup gagné, du point de vue linguistique, à l'application de quelques règles lexicographiques élémentaires »).

3.1.1. Première attestation d'un mot ou d'une locution

Nous n'avons relevé aucune première attestation absolue (antédation de lexème) dans notre texte, ce qui peut paraître un peu décevant. Ce résultat doit cependant être nuancé par rapport à la base documentaire interrogée (le glossaire et non pas l'ensemble du texte) : il n'est pas impossible qu'un travail prenant comme base la totalité du vocabulaire employé dans le roman ferait apparaître l'une ou l'autre antédation absolue. En tout état de cause, dans le domaine scientifique, un ensemble vide représente un résultat de recherche non dépourvu d'intérêt. En l'occurrence, il confirme clairement l'orientation vers le passé (inspiration arthurienne) de notre roman (→ 2.1.2.).

3.1.2. Première attestation d'un sens secondaire

Si notre texte ne livre pas, *a priori*, de première attestation absolue, on y relève une antédation de sens par rapport à l'information disponible dans les ouvrages de référence, et en particulier dans le TLF(i) : *lapider* « maltraiter en paroles ».

La description synchronique de l'article *lapider* du TLF(i) distingue trois sens : « tuer à coups de pierres », « attaquer à coups de pierres ou avec un autre projectile » (tous les deux sous A.) et « maltraiter verbalement » (B.). Quant à la notice étymologique de cet article, elle se présente comme suit :

1. Fin X^e s. « tuer à coups de pierres » (*La Passion*, éd. d'A. S. Avalle, 496) ; 2. ca 1380 « dévaster » (JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 27682, Scheler, *Gloss. philol.* ds GDF.) ; 3. XV^e s. « torturer » (*La Fille du Comte de Pontieu*, éd. C. Brunel, p. 103) ; 4. 1549 « maltraiter en paroles » (MARG. DE NAVARRE, *Nouv. X*, éd. M. François, p. 66) ; 5. 1670, 6 août « attaquer, critiquer » (M^{me} DE SÉVIGNÉ, *Corresp.*, éd. La Pleiade, I, p. 130). Empr. au lat. *lapidare* « attaquer à coups de pierres ».

Le *Roman du Roi Méliadus* permet d'antédater le sens de « maltraiter en paroles », que le TLF(i) n'atteste qu'à partir du 16^e siècle (ci-dessus 4.)⁷ :

Li rois, qui bien conoist celui, li dist : « Ha ! Ge te pri com a mon chier ami que tu de ma venue ne faches parole a nul home del monde, que ge ne vaudroie mie que l'en seüst en ceste chastel que ge fuisse venus. - Coment sire, fait chil, volés vous donc que ge cele la venue del meillour home del monde, et a ces de ceste chastel qui sont desirant et ardant de savoir vostre venue ? Ja seroie jou lapidés et honis, se ge le celoie. Et certes, ge croi que la langue me secheroit, se ge le celoie. (ca 1235 [ms. fin 13^e s.], Evrard à paraître : § 8).

Le verbe, de construction transitive directe, apparaît ici sous la forme du passif (au conditionnel) : *seroie lapidés*. L'interprétation « je serais réprimandé, maltraité en paroles », plutôt que « je serais tué à coups de pierres », se dégage clairement du contexte, à travers le binôme synonymique *lapidés et honis*. En effet, si l'ancien français *honir* connaît, à côté de la signification largement majoritaire « blâmer », un sens plus rare « maltraiter » (Gdf ; TL ; von Wartburg in FEW 16, 183b, *HAUNJAN 1), le redoublement synonymique n'est opérant qu'avec le sens « blâmer ». Ainsi le syntagme *lapidés et honis* s'analyse aisément en « réprimandé et blâmé » — les deux verbes sont des parasynonymes —, tandis que *« tué à coups de pierres et maltraité » serait boiteux : à la rigueur, on se serait attendu à une gradation inverse. Le simple bon sens vient d'ailleurs confirmer cette analyse basée sur des critères linguistiques : on imagine mal, en effet, que le fait de taire la présence du roi soit passible de la peine de mort.

Le glissement de sens a donc déjà eu lieu au 13^e siècle, et nous sommes face à une antédation de plus de trois siècles, puisque le TLF(i) date ce sens de 1549 seulement.

⁷ Von Wartburg in FEW 5, 170a, LAPIS II 3 date le sens « maltraiter en paroles » de *lapider* de 1559.

Cette première datation enrichit considérablement la refonte de la notice étymologique de l'article *lapider* du TLF(i), qui se présente sous la forme suivante⁸ :

lapider, verbe trans.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. 1. « tuer à coups de pierres ». Attesté depuis *ca* 1000 ([PassionA](#), vers 496 : eillos alquanz fait escorcer, Alquanz en fog vius trebucher, Et en gradilie les fait toster, Alquanz appetdres **lapider**). -

A. 2. « attaquer à coups de projectiles divers ». Attesté depuis 1357 ([GuillMachConfP](#), page 134 = [DMF2](#) : Dont les dames de Cyconie, Pour itant que leur druerie Ne volt avoir, le **lapiderent**. Car dars et lances li getterent, Pierres, caillos et roches dures). -

B. « maltraiter en paroles ». Attesté depuis *ca* 1235 [ms. fin 13^e siècle] ([PalamE0](#), f^o 64 r^ob, § 8 : Coment sire, fait chil, volés vous donc que ge cele la venue del meillour home del monde, et a ces de ceste chastel qui sont desirrant et ardent de savoir vostre venue ? Ja **seroie** jou **lapidés** et honis, se ge le celoie. Et certes, ge croi que la langue me seicheroit, se ge le celoie!" Li rois s'en rit). -

Origine :

Transfert linguistique : emprunt au latin *lapidare* verbe transitif « attaquer à coups de pierres » (attesté depuis Tite Live, [TLL](#) 7/2, 944), latin tardif « attaquer vivement par des paroles ou par des actes (au figuré) » (attesté depuis saint Jérôme, [TLL](#) 7/2, 944) . Cf. von Wartburg in [FEW](#) 5, 170b, lapis II 3.

Rédaction TLF 1983 (s.v. *lapider*) : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Armelle Evrard. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; France Lagueunière ; Frank-walt Möhren.

3.1.3. Seconde attestation d'un mot ou d'une locution

Les premières attestations de lexèmes et de sémantismes n'épuisent pas l'intérêt pour la lexicologie historique que peut présenter un texte du passé, loin s'en faut. Une attestation légèrement postérieure à la première peut venir confirmer avec bonheur son implantation récente dans la langue. Martin Glessgen rappelle l'importance de ces attestations charnières :

[...] les attestations intermédiaires demeurent pourtant essentielles pour juger de la continuité et de la vitalité des mots, des concepts ainsi que des systèmes dérivationnels. De plus, l'ensemble des attestations de transition permet presque toujours de bien saisir la structure sémantique d'un mot. (Glessgen 1993 : 422)

Il s'agit certainement du cas le plus fréquent dans le *Roman du Roi Méliadus*, qui bénéficie de l'apport lexical des grandes œuvres arthuriennes auxquelles il succède. À cet égard, attardons-nous quelques instants sur quelques exemples de mots introduits récemment dans la langue française auxquels le *Roman du Roi Méliadus* vient apporter une seconde attestation susceptible de confirmer son ancrage dans les textes, et donc dans la langue.

Selon le TLF(i), la première attestation de la locution verbale de l'ancien français *mener a outrance* « mettre hors combat, vaincre » remonterait à 1220, dans la *Mort Artu*. La date de

⁸ On remarquera que nous avons écarté de la refonte les sens « dévaster », « torturer » et « attaquer, critiquer » de l'ancienne notice historique : non étymologiques, ils n'ont pas survécu jusqu'à l'époque moderne et contemporaine et n'explicitent pas non plus le passage d'un sens moderne à l'autre. — La nouvelle version de cette notice étymologique fait partie du prototype de la future base TLF-Étym réalisée par Gilles Souvay (cf. <http://stella.atilf.fr/gsovay/scripts/TLFETym.exe>, puis « Mise à jour de la base », puis « Recherche sur les entrées »).

1220 demande toutefois à être nuancée, car la composition de la *Mort Artu* remonte plutôt aux environs de 1230 (cf. Frappier 1954 : 30), car la *Mort Artu* est postérieure au *Lancelot* en prose (ca 1220, cf. bibliographie DEAF s.v. *LancPrM*) et à la *Queste del Saint Graal* (ca 1225, cf. bibliographie DEAF s.v. *SGraalIVQuesteP*), mais antérieure au *Roman du Roi Méliadus* (ca 1235), qui y puise en partie son inspiration et en calque certains schémas narratifs.

Le *Roman du Roi Méliadus* fournit une nouvelle attestation de la locution *mener a outrance*, sous la forme d'une variante : « Par la foi que ge doi a Dieu, avant que vous m'eüssiés mené dusqu'a outranche, le plus fort de vous deus se porroit en son sanc baingnier ! » (Evrard à paraître : § 147).

Enfin, on trouve également cette expression *mener a outrance* dans le *Tristan en prose* (ca 1230, *TristPr*, tome 1, § 5 : « se vous m'avés abatu, ne m'avés vous pas mené a outrance »), ce qui tend à confirmer que la locution s'installe bien dans la langue aux alentours des années 1230.

Les exemples sont multiples : on trouve bon nombre de mots ou locutions nés au cœur de la littérature arthurienne que le *Roman du Roi Méliadus* reprend, les implantant davantage dans la langue et les rendant d'usage courant. C'est par exemple le cas de *loge* subst. fém. « galerie, tribune où se tiennent les spectateurs d'un tournoi », daté par le TLF(i) du *Lancelot en prose* (ca 1220). Le terme est repris dans le *Tristan en prose*, et le *Roman du Roi Méliadus* perpétue son implantation.

Par conséquent, le roman que nous éditons ne présente pas, en tout cas dans le passage édité, de véritables innovations lexicales, mais plutôt des éléments permettant d'étoffer et de préciser l'évolution d'un mot récemment apparu dans la langue. Ce texte mérite donc une étude lexicale approfondie, qui révélera très certainement bien des trésors aux yeux des lexicologues chevronnés. En attestent les quelques substantifs que nous allons analyser maintenant.

3.2. Variante régionale rare

Le *Roman du Roi Méliadus* présente une attestation isolée d'un substantif *caive*, auquel le contexte invite à attribuer le sens de « cachot » :

Et enprisonerent le roy Melyadus en la maistre tor et le mirent ou pié de la tor en une molt fort prison, non pas qu'i le meüssent en fers, mas il le mistrent en une **caive** qui estoit auques oscure, car la clarté dou jor n'i pooit mie bien aparir. Et estoit si fors que nul ne l'en peüst giter se cil defors ne l'en ostassent. (Evrard à paraître : § 390)

À quelle unité lexicale faut-il rattacher cette forme *caive* ? Vérification faite, il semble s'agir d'une variante régionale de *cage*⁹, que Godefroy définit avec bonheur par « espace clos à claire-voie destiné à enfermer des animaux vivants et des personnes », et dont nous connaissons par ailleurs quatre attestations françaises¹⁰ :

- fin du 12^e siècle (*Dialogues de Saint Grégoire*¹¹, Gdf 8, 406a = TL 2, 9) ;
- Franche-Comté 2^e moitié du 13^e siècle (*Isopet de Lyon*, TL 2, 9) ;
- 3^e quart du 13^e siècle (*Moniage Guillaume*, Andrieux-Reix 2003 : vers 6360)¹² ;

⁹ Cf. les parallèles phonétiques *saive* adj. « sage » (TL 9, 45) et *saivement* adv. « sagement » (TL 9, 49).

¹⁰ Cf. aussi ancien francoprovençal (lyonnais) *caive* subst. fém. « cage » (von Wartburg in FEW 2, 552a, CAVEA I).

¹¹ Cette attestation permet d'attribuer clairement la forme *caive* au lexème *cage*, car *caive* y traduit le latin *cavea* (cf. TL).

— 13^e siècle (*Chansonnier de Berne*, TL 2, 9).

Peu attestée, cette variante *caive* semble assignable aux variétés orientales de l'ancienne langue¹³. Une telle localisation dans l'Est de la langue d'oïl ne s'oppose pas à ce que nous savons par ailleurs du manuscrit dont est tiré le *Roman du Roi Méliadus* que nous éditons : le manuscrit BnF, fonds français 350 présente des traits régionaux orientaux (*cf.* Evrard à paraître : chapitre « Analyse de la langue du ms. 350 »).

L'analyse du passage littéraire se trouve enrichie par une comparaison avec deux manuscrits témoins, qui présentent tous les deux, à la place de *caige*, le substantif *prison* : le roi Méliadus se trouve bien enfermé dans une sorte de cachot.

Cependant, nous ne pouvons pas totalement exclure l'hypothèse, qui nous paraît certes moins probable, qu'il s'agisse d'une variante du substantif *cave*. En effet, des graphies <ai> là où on attendrait <a> (ainsi *messaige* « message ») ne sont pas rares dans notre manuscrit, qui présente aussi des traits picards¹⁴. En outre d'autres manuscrits témoins proposent la graphie *cave*. De plus, rien ne s'oppose à ce que le roi Méliadus soit enfermé dans une cave qui fait office de prison, de cachot. Dans ce cas, le glossaire doit rester prudent et ne pas donner lieu à un faux sens trop contextuel ; *cave* sera défini par « lieu souterrain d'un édifice où l'on conserve le plus souvent des victuailles », avec la précision : « (dans notre texte, on y enferme le roi Méliadus) ».

L'étude de *caive* pointe le doigt sur deux problèmes fondamentaux qu'un éditeur de texte ancien doit toujours garder à l'esprit : le piège des sens contextuels (*cf.* Möhren 1982 ; 1997a ; 1997b ; Buridant 1991 ; 1993) et le caractère régional d'une partie du lexique rencontré (*cf.* Roques 1980).

3.3. Hapax

Enfin, un texte inédit et donc vierge de toute étude lexicologique peut apporter également son lot d'hapax.

3.3.1. Coventaille

Dans le manuscrit de base (350) de même que dans l'un de ses manuscrits témoins (L1, daté de 1352-1362) apparaît le substantif *coventaille*. Interrogeons tout d'abord le contexte qui entoure ce mot obscur :

Quant li rois d'Yrllande voit le Bon Chevalier aprochier de lui, il le reconoist maintenant. Si li vient au devant et li dist : « Sire, bien soiés vous venus ! Certes malement vet le nostre fet, quant par le cors de trois chevaliers solement vont li nostre chevalier [d'Yllande¹⁵] tornant a desconfiture. Se vous en ceste deshonor ne metés conseil, ge ne sai qui li peüst metre. Il ne sont que trois soulement, or fesom que nous soiom trois : vos l'un et li Morhaut l'autre et ge li tiers. Chascuns de nous s'i pregne le suen, et certes ge quit que Aventure nos aidera a ceste fois, que nous les metriom tous trois a terre. » – « Sire, fet li Bons Chevaliers, ce vous fas ge bien asavoir que la **coventaille** est bien legiere, mes l'afere est plus perilloux que vous ne cuidiés. Ne conoissiés vous le grant forche et le grant pooir del roi Melyadus ? Il sueill

¹² *Et en Paris as mis le roi en caive* « Et tu as enfermé le roi dans Paris ». Il s'agit de la leçon du manuscrit de base (BnF, fonds français 774), daté du 3^e quart du 13^e siècle.

¹³ Communication personnelle de Gilles Roques. *Cf.* aussi la variante *-aige* (« régions de l'Est et du Nord-Est ») du suffixe *-age* issu de *-ATĪCU* (Bourciez/Bourciez 1967 : 62).

¹⁴ *Cf.* Gossen 1970 : 52-53 et Gdf 9, 12a, qui propose une attestation de *caive* « cave » dans un manuscrit de la *Queste del Saint Graal* (BnF, fonds français 2455) qui présente des traits picards.

¹⁵ Nous restituons le complément circonstanciel *d'Yllande*, absent du manuscrit 350, d'après les manuscrits L1 et 355.

oseroit tout le monde envair, pour coi ge di que ceste joute n'est mie trop seüre. Et nepourquant puis qu'il vous pleist que nous enconmenchom ceste joute, or soit a vostre volenté [...] » (Evrard à paraître : § 48)

Voici une traduction que nous pourrions proposer de ce passage :

Quand le roi d'Irlande voit le Bon Chevalier s'avancer vers lui, il le reconnaît aussitôt. Aussi va-t-il à sa rencontre et lui dit : « Seigneur, bienvenu ! La situation tourne en notre défaveur, puisque nos chevaliers d'Irlande sont mis en déroute par un groupe de seulement trois chevaliers. Si vous n'en venez pas à bout, je ne sais qui le pourrait ! Ils ne sont que trois, alors soyons trois contre eux : vous, le Morholt et moi-même : chacun de nous prend un chevalier, et je suis d'avis que, si Fortune nous aide cette fois, nous parviendrons à les mettre à terre tous les trois. » – « Seigneur, dit le Bon Chevalier, je vous ferai remarquer que si l'engagement¹⁶ est bien facile, l'entreprise n'en est pas moins périlleuse, croyez-moi. Ignorez-vous donc la grande force et la grande puissance du roi Méliadus ? Il n'y a que lui pour prendre le monde d'assaut, c'est pourquoi je vous dis que la joute n'est pas assurée ! Mais puisque vous souhaitez que nous entamions ce combat, qu'il soit fait selon votre volenté [...] »

À la place de *coventaille*, deux manuscrits témoins, 355 (daté du 14^e siècle) et 338 (daté du 15^e siècle), proposent la variante *commençaille* subst. fém. « commencement » (Gdf 2, 193c-194a ; TL 2, 603 ; von Wartburg in FEW 2, 943b, COMĪŃĪTARE). Deux hypothèses peuvent être formulées :

Soit il s'agit d'une erreur de copie, commune à deux manuscrits. Ce qui dérange quelque peu dans cette hypothèse, c'est le fait que *coventaille* apparaisse dans le manuscrit de base du 13^e siècle qui est censé se rapprocher le plus de la version originelle. Les manuscrits 355 et 338, tous deux du 14^e siècle, remanient davantage le texte et n'hésitent pas à changer des mots, ainsi, par exemple, 355 préfère, un peu plus loin dans le texte, *fourrière* « troupe de personnes qui précède les voyageurs afin de préparer le logement » à *bannière* « drapeau portant les couleurs, les emblèmes d'un groupe »¹⁷, apportant ainsi une nuance de sens ; de même, il modernise systématiquement le substantif *moullier* en *fame*. On peut supposer le même type de remaniement concernant le passage de *coventaille* à *commençaille*.

Nous sommes allée vérifier à plusieurs reprises dans les manuscrits 350 et L1, aucune erreur d'enjambement n'est possible : la lecture *coventaille* semble assurée (<t> ne peut pas être confondu avec <c>). En outre, 355 et 338 proposent *commençaille*, avec deux <m>.

Dès lors se profile une seconde hypothèse, qui nous semble davantage satisfaisante. Nous proposons de voir dans *coventaille* un dérivé en *-aille*, de sens collectif et dépréciatif (cf. Nyrop 3 : 91-92), de *covent* subst. masc. « engagement ; accord ; promesse » (Gdf 2, 348c ; TL 2, 986-989 ; von Wartburg in FEW 2, 1130b, CONVĒTUM 1 ; Ø DMF1). Une telle formation dérivationnelle ne serait pas isolée, puisque notre texte présente aussi *repostaille* subst. fém. « cachette », formé sur l'adjectif *repost* « caché » (cf. Gdf 7, 67a-c ; TL 8, 927b-930a ; von Wartburg in FEW 10, 269b, RĒPŌNĒRE 2)¹⁸.

Le néologisme *coventaille* a-t-il réellement existé en dehors de notre texte ? Ou est-ce un hapax du 13^e siècle, né dans la tradition manuscrite du 13^e siècle et corrigé par les

¹⁶ C'est-à-dire « votre volenté de vous engager ».

¹⁷ Manuscrit 350 : « il regardent adonc devers le mer et voient que les **bannieres** dou roy Artus estoient auques pres » ; manuscrit 355 : « il regardent adonc vers la mer et voient que les **fourriers** du roy Artus estoient ja auques pres » (pour une description sémantique de ces deux lexèmes, cf. DMF2).

¹⁸ « Seignours vassal, se Dex vous saut, pour coi vous estes ensint **repost** si loing des autres ? Avés vous paour qu'il ne vous mordent ? Or vous di ge bien qu'il est mestier que ge fache savoir au roi d'Irlande toute ceste **repostaille**, quar ci a riche trouveüre a son oeux. – Ha ! merchi, fet li rois Artus, ge te rekier que tu nel dies, et sor tout cen le recomant » (Evrard à paraître : § 14).

manuscrits du 14^e ? Nous ne pensons pas être en mesure de répondre à cette question pour l'instant¹⁹.

Enfin, rien ne semble attribuer un sens péjoratif ou diminutif au suffixe *-aille* dans le contexte, que ce soit concernant *coventaille* ou *repostaille*, mais rien n'exclut non plus cette hypothèse. Peut-être pourrait-on supposer que l'adjectif *legiere* auquel se rapporte *coventaille* pourrait tendre vers un sens péjoratif ou diminutif, mais rien n'est moins sûr.

3.3.2. *Parolee*

Le manuscrit de base nous ménage la surprise d'une forme *parolee* dans un contexte de dialogue :

Il [= le chevalier, messenger du roi Méliadus] atendi tant leu et tens qu'il pot a li parller auques priveement, non mie longuement, mes une brief parole, et il dist auques basset : « Madame, salus vous mande .I. vostre chevalier qui plus est vostre propre chevalier que nul chevalier qui ore soit el monde. » La roïne, qui toute se vergoingna de ceste **parolee**, que ele n'avoit pas grantiment apris d'oïr tex messages, respont : « Biaus sire, qui est cist chevalier dont vous parllés ? (Evrard à paraître : § 181)

Deux hypothèses naissent de l'observation dans le texte de cette forme *parolee*, qui semble s'analyser comme un substantif féminin, mais que l'on ne rencontre dans aucun dictionnaire de référence (Ø Gdf ; Ø TL ; Ø FEW 7, 608a, PARABOLARE ; Ø DMF1), ni dans aucun des glossaires que nous avons consultés.

Soit il s'agit d'une erreur du copiste, qui a redoublé le <-e> final de *parole*. En effet, dans le contexte, le substantif *parole* conviendrait parfaitement. Le redoublement du <-e> final pourrait être dû à une analogie avec les participes passés féminins qui se terminent par <-ee>. En outre, les manuscrits témoins qui comportent ce passage et cette phrase ont *parole*. Toutefois, cette hypothèse présente peu de vraisemblance, car il n'est pas dans les habitudes du copiste de ce manuscrit, qui pourtant présente bon nombre de « manies de copie », de redoubler les voyelles finales.

Pour cette raison, nous donnons la préférence à une seconde hypothèse, qui fait davantage confiance au texte et analyse *parolee* comme une variante morphophonologiquement anormale d'ancien français *parlee* subst. fém. « renommée » (13^e siècle), moyen français « tour de parole » (ca 1550, tous les deux von Wartburg in FEW 7, 608a, PARABOLARE), lequel représente un dérivé en *-ée* (< -ĀTA, cf. Nyrop 3, 108-109) du verbe intransitif *paroler* « parler » (13^e s.—1588 [rare], FEW 7, 607b, PARABOLARE). Dans cette hypothèse, le sens de *parolee* pourrait être rendu par « prise de parole ». En effet, dans l'ancienne langue, le verbe *paroler* et sa famille vivent sous la forme de deux radicaux : *parol-* (*je parol*) et *parl-* (*nous parlons*). Le radical *parl-* s'est généralisé en français moderne, mais *parol-* a entraîné transitoirement une réfection du paradigme de *paroler*, qui est restée rare en français, mais s'est maintenue çà et là dialectalement. L'intérêt de la forme *parolee* consiste donc à enrichir notre connaissance de l'hésitation entre les deux régularisations du paradigme : elle est révélatrice d'une tendance morphologique avortée, et à ce titre, elle méritait d'être mise en évidence²⁰.

¹⁹ Ajoutons que nous n'avons rien trouvé dans les glossaires du *Tristan* et du *Lancelot en prose*, ni à *coventaille* ni à *commençaïlle*. La discussion reste donc ouverte concernant ce mot, qui semble se profiler comme un hapax.

²⁰ Dans notre édition, nous avons donc pris le parti de ne pas corriger ce substantif. Dans le glossaire, nous avons choisi, en revanche, de le rapprocher sémantiquement du mot *parole*, et ce dans le souci de ne pas créer de faux sens, ou de sens fantôme.

4. Conclusion

Le *Roman du Roi Méliadus*, bien que heureux héritier d'une longue et riche tradition littéraire et lexicale, mérite une étude approfondie de son lexique pour affiner, confirmer ou au contraire contredire des datations lexicales actuelles. L'auteur du roman emprunte beaucoup à ses modèles, mais aime aussi détourner et refaçonner ses emprunts, notamment au niveau sémantique. Il paraît indéniable que dans ce roman, l'auteur joue avec les mots, plus que ses prédécesseurs. Il a le verbe fleurissant, il va même jusqu'à déléguer la parole à ses personnages, qui jouent avec les mots, font de l'humour (ainsi le héraut), chantent leur amour (cf. le lai du roi Méliadus). Comme nous le démontrons dans l'analyse littéraire de notre édition, le *Roman du Roi Méliadus* est avant tout un roman de la parole : la mise en abîme du récit est omniprésente, les personnages parlent plus qu'ils ne combattent, l'accent est mis sur l'expression des sentiments des personnages, et il est incontestable que l'auteur de ce roman jonglait, non sans une certaine dextérité, avec les mots.

En outre, le cas des hapax *parolee* et *coventaille* montre à quel point il est important de regarder aussi les manuscrits plus tardifs, qui proposent une version en langue « modernisée » du roman : ils sont en effet les témoins de l'évolution du lexique français, puisqu'ils remplacent les mots désuets par les mots plus courants de l'époque.

Par conséquent, il reste encore beaucoup à écrire sur ce roman, et nous espérons que l'édition en cours, et que nous souhaitons un jour intégrale, n'est que le premier pas vers de nombreuses perspectives d'études et d'analyses littéraires et linguistiques de ce texte, qui gagne à être connu. Le terrain est vierge, il reste tant à faire...

Terminons par le souhait que cette édition permette d'enrichir des dictionnaires tels que le DEAF, le DMF et le TLF, voire le Gdf, mais qu'en revanche elle ne vienne pas enrichir la Base des mots-fantômes²¹ !

5. Références bibliographiques

Andrieux-Reix, Nelly (éd.) (2003) : *Le Moniage Guillaume : chanson de geste du XII^e siècle*. Paris : Champion.

Bourciez, Édouard, Jean Bourciez (1982 [1967]) : *Phonétique française. Étude historique*. Paris : Klincksieck.

Bubenicek, Venceslas (1985) : *Guiron le Courtois. Extrait du manuscrit Arsenal 3325* (thèse dactylographiée). Paris : Université de Paris-Sorbonne.

— (à paraître) : *Guiron le Courtois. Édition critique de la version principale (ms. BNF. f.fr. 350)* (4 vol. + 1 vol. de synthèse). Paris : Champion.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*). In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Buridant, Claude (1991) : En passant par le *Glossaire des glossaires du moyen français*. Les glossaires des éditions de textes du moyen français et l'élaboration du *Dictionnaire du moyen français*. Essai d'analyse critique. In : *Revue de linguistique romane* 55, 427-478.

— (1993) : Glossaire révisé du roman d'*Erec* en prose. In : *Travaux de linguistique et de philologie* 31, 211-250.

²¹ La Base des mots-fantômes est issue d'un projet de recherche développé à l'ATILF sous la direction de Nadine Steinfeld. Il s'agit d'un relevé des pseudo-lexèmes disposant à tort d'un statut lexicographique (un prototype de la Base des mots-fantômes peut être consulté à l'adresse suivante : <http://stella.atilf.fr/gsouvay/MotsFantomes/>).

Baldinger, Kurt (1991) : Splendeurs et misères des glossaires (à propos des nouvelles recherches rabelaisiennes). In : Sergio Cigada, Anna Slerca (éd.) : *Le Moyen Français : recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VI^e Colloque International sur le Moyen Français (Milan, 4-6 mai 1988)*. Milan : Vita e Pensiero : I : 265-288.

Chambon, Jean-Pierre (1996) : Compte rendu de Szkilnik 1993. In : *Zeitschrift für romanische Philologie* 112 : 157-160.

Conseil pour l'édition des textes médiévaux (2002) : Établir le glossaire d'un texte en ancien français. In : Pascale Bourgain, Françoise Vieliard (dir.) : *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, fascicule III : Textes littéraires*. Paris : École Nationale des Chartes : 191-198.

Curtis, Renée L. (éd.) (1963) : *Le Roman de Tristan en prose* (tome 1). Munich : Max Hueber.

DLFMA = Bossuat, Robert, Louis Pichard, Guy Raynaud de Lage, Geneviève Hasenohr, Michel Zink (1992) : *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*. Paris : Fayard.

DMF1 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (2003–2005) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF1)* (site Internet : <http://www.atilf.fr/blmf>). Nancy : ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP).

DMF2 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (à paraître) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF) (1330-1500). Seconde version : DMF2, suivi de la Base Lexicale de Français Préclassique (BLFP) (1500-1600)* (cédérom). Paris : CNRS Éditions.

Evrard, Armelle (éd.) (à paraître) : *Guiron le Courtois, Roman du Roi Méliadus d'après le ms. BnF, f. fr. 350 (édition critique et partielle)*. Paris : Champion.

FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Frappier, Jean (1954² [1936¹]) : *La Mort le roi Artu, roman du XIII^e siècle*. Genève/Paris : Droz/Minard.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1879–1902) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (10 vol.). Paris : Vieweg.

Glessgen, Martin (1993) : Qu'est-ce qu'une attestation charnière ? Quelques considérations sur le traitement du vocabulaire scientifique médiéval dans les dictionnaires étymologiques italiens. In : Gerold Hilty (éd.) : *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*. Tübingen/Bâle : Francke : IV : 420-432.

Glessgen, Martin-Dietrich, Franz Lebsanft (éd.) (1997) : *Alte une neue Philologie*. Tübingen : Niemeyer.

Gossen, Charles Théodore (1970) : *Grammaire de l'ancien picard*. Paris : Klincksieck.

Lathuillère, Roger (1966) : *Guiron le Courtois. Etude de la tradition manuscrite et analyse critique*. Genève : Droz.

Micha, Alexandre (éd.) (1982) : *Le Roman de Lancelot en prose* (vol. IX.). Genève : Droz.

Möhren, Frankwalt (1982) : Zur Datenforschung. In : Otto Winkelmann, Maria Braisch (éd.) : *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag. Beiträge zur allgemeinen, indogermanischen und romanischen Sprachwissenschaft*. Berne/Munich : Francke : 691-704.

— (1997a) : Édition et lexicographie. In : Glessgen/Lebsanft 1997 : 153-166.

— (1997b) : Bilan sur les travaux lexicographiques en moyen français avec un développement sur la définition. In : Bernard Combettes, Simone Monsonégo (éd.) : *Le*

moyen français. Philologie et linguistique. Approches du texte et du discours. Actes du VIII^e Colloque International sur le moyen français (Nancy, 5-6-7 septembre 1994). Paris : Didier Érudition : 195-210.

Nyrop, Christopher (1936–1968⁴ [1899–1930¹]) : *Grammaire historique de la langue française* (6 vol.). Paris : Picard.

Roques, Gilles (1980) : *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français* (thèse d'État inédite). Strasbourg : Université de Strasbourg.

— (2004) : Compte rendu de Trachsler 2004. In : *Revue de linguistique romane* 68, 618-620.

Szkilnik, Michelle (éd.) (1993) : « *L'Histoire des moines d'Égypte* » suivie de « *La vie de saint Paul le Simple* ». Genève : Droz.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch (1925–2002) : *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

TLL = (1900–) : *Thesavrvs lingvae latinae*. Leipzig : Teubner.

Trachsler, Richard (dir.) (2004) : *Guiron le Courtois. Une anthologie*. Alessandria : Edizioni dell'Orso.

Sommaire

1. Introduction	1
2. Présentation de l'œuvre	2
2.1. Un roman arthurien	2
2.1.1. Un roman de tradition littéraire arthurienne	2
2.1.2. Un roman de tradition lexicale arthurienne	2
2.2. Problèmes de datation	3
2.2.1. Date du texte	3
2.2.2. Date des manuscrits	3
3. Intérêt pour l'histoire du lexique	4
3.0. Note préliminaire	4
3.1. Intérêt pour la datation des mots dans le TLF(i)	4
3.1.1. Première attestation d'un mot ou d'une locution	5
3.1.2. Première attestation d'un sens secondaire	5
3.1.3. Seconde attestation d'un mot ou d'une locution	6
3.2. Variante régionale rare	7
3.3. Hapax	8
3.3.1. <i>Coventaille</i>	8
3.3.2. <i>Parolee</i>	10
4. Conclusion	11
5. Références bibliographiques	11